

Dispositions d'exécution

Tir bernois F300/P50/25m

Edition 2026

1. Base

Règlement Tir bernois F300/P50/25m (Doc-Nr. 34.20.40.22)
de l'association bernoise sportive de tir (ABST) du 01.01.2022

2. Inscriptions et commande des feuilles de stand

Les sociétés qui participent actuellement recevront automatiquement le matériel et les feuilles de stand pour le tir bernois l'année suivante. Si des sociétés ne souhaitent plus participer, elles sont priées de se désinscrire auprès du responsable de secteur.
Si de nouvelles sociétés souhaitent participer, elles peuvent commander les feuilles de stand par écrit ou par e-mail auprès du responsable de secteur correspondant.

Responsable de secteur ABST:

Urs Messer,
Sandstrasse 7A,
Natel: 079 831 63 57
3322 Urtenen-Schönbühl, E-Mail: urs.messer@quickline.ch

Lien du formulaire pour la commande:

Le formulaire pour la commande et les décomptes peuvent être téléchargés complétés sous:

<https://www.bssvbe.ch/de/wettkaempfe/bernerstich-gewehr-300m-plus-pistole-2550m-bernerstich-g-300-plus-p2550/>

3. Délais

Le concours peut être tiré dès le 01. avril et jusqu'au 30. septembre 2026.

La date butoir est le 15. Octobre 2026 ! Jusqu'à cette date, le formulaire de décompte imprimé, toutes les feuilles de stand (complétées, vides et raturées) doivent être arrivées chez le responsable du tir bernois.

La facture (facturation) proviendra de chez DLZ Villa Gantrisch AG.

Après ce délai il n'y aura plus de distinctions de sociétés.

1. Décompte

Il faut toujours utiliser les formulaires de décomptes actuels, disponibles sur le site de l'ABST.

Il faut remplir un formulaire propre à chaque distance.

Il faut commander les feuilles de stand spécifiques pour les imprimantes thermiques ou à aiguilles auprès du responsable.

Pour la passe principale les feuilles de stand officielles doivent être utilisées, pour l'impression du rachat du papier normal peut être utilisé.

Les résultats tirés sur installations électroniques doivent être imprimés. Les résultats transcrits à la main ne seront pas pris en compte.

Sur la feuille de stand F300 la catégorie doit être mentionnée.

2. Finances

Passe principale: CHF 16.00

CHF 14.00 pour l'ABST (sans munition)

CHF 2.00 pour la société

Rachat CHF 5.00

(Le rachat ne compte pas pour le classement de société)

Pour les feuilles manquantes il faut payer CHF 14.00

6.Limites pour les distinctions

6.1 Fusil 300m

	Cat. A	Cat. D	Cat. E
	Carabines de sport	Fass 57-03	Fass 90
	Carabines standard	Mousqueton	Fass 57-02
Elite, Séniors (21-59 ans)	91	85	82
Juniors U21 (17-20 ans)	89	83	80
Juniors U17 (10-16 ans)	88	82	79
Vétérans (60-69 ans)	89	83	80
Séniorsvétérans (>70 ans)	88	82	79

6.2 Pistolet 50m

	Cat A: FP	Cat B: RF	Cat C: OP
Elite/Séniors (21-59 ans)	90	84	81
Juniors U21 (17-20 ans)	88	82	79
Juniors U17 (10-16 ans)	87	81	78
Vétérans (60-69 ans)	88	82	79
Séniorsvétérans (>70 ans)	87	81	78

6.3. Pistolet 25m

	Cat. D: RF/ ZF	Cat. E: OP
Elite/Séniors (21-59 ans)	139	133
Juniors U21 (17-20 ans)	133	127
Juniors U17 (10-16 ans)	136	130
Vétérans (60-69 ans)	136	130
Séniorsvétérans (>70 ans)	133	127

7.Distinctions

Distinction individuelle	Carte-couronne CHF 10.00
Récompense de société	1. Rang; CHF 300.00
	2. Rang: CHF 200.00
	3. Rang: CHF 100.00

Les récompenses de société sont payées en cartes-couronnes.

Envoi des distinctions individuelles, semaine 47.

Envoi des récompense de sociétés, semaine 48.

8.Dispositions finales

Pour tous les cas non mentionnés dans les présents règlement ou disposition les règles de la FST font foi.

Les présentes dispositions ont été approuvées le 16.02.2026 par les divisions F300m et P25/50m et entres en force au 01.03.2026.

Association bernoise sportive de tir

Division fusil 300m

Resp. de division: René Weber

Division pistolet:

Resp. de division: Philippe Boss

Chef secteur tir bernois: Urs Messer